

Seule évolution du règlement 2024-2025 pour 2025-2026

Comité de l'Adour

SEPTEMBRE 2025



INTERCLUBS 2025-2026

AVERTISSEMENT

Le bureau exécutif du Comité de l'ADOUR se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des circonstances. Lui seul est habilité ; ses décisions sont sans appel.

1 Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte à tous les clubs **AGRÉÉS PAR LA F.F.B.**
- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec des membres et sympathisants **licenciés à la F.F.B.**
- Un joueur peut participer à cette compétition avec le club **s'il a pris la licence FFB ou s'il est sympathisant du club** avec une licence délivrée par le comité.
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 (D4 et D5) joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC.
- Une équipe peut **REEMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC.

- Un club de moins de 30 licenciés peut constituer une ou plusieurs équipes en division 4 ou 5 avec des joueurs licenciés dans un autre club du comité de l'Adour à condition que l'équipe comprenne au moins deux joueurs licenciés dans ce club.

2 Organisation

- Le nombre de divisions est fixé à 5, chacune concourant séparément.
- Les divisions D1, D2, D3 et D4 débouchent sur une finale de Comité, une finale de Ligue puis une finale Nationale.
- Pour la division 5, un qualifié directement pour la Finale Nationale.

3 Règlement

- Dans la D1 , les places appartiennent aux clubs.
- Il existe un système de montées et de descentes entre D1 et D2.
- Pour la saison 2025-2026, le Comité de l'Adour a fixé le nombre d'équipes à **16** pour la D1, pour la D2 le nombre d'équipes n'est pas fixé. Le Comité se réserve le droit de demander un changement des effectifs de l'interclubs D1 à la FFB selon l'article 43.6 du RNC.

MONTÉES / DESCENTES ENTRE LES DIFFÉRENTES DIVISIONS :

A la fin de la saison 2025-2026

D1 : Descentes en D2 4 équipes

D2 : Montées en D1 : 3 équipes **en principe**

(Voir cas exceptionnel plus bas)

Il reste au moins une place comité en D1 pour l'année 2026/2027

PLACE VACANTE/PLACE COMITE (ART43.5 RNC)

D1 : Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du comité obligatoirement dans l'ordre suivant :

Aux clubs : des équipes ayant participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1 (si 2 équipes sont dans ce cas l'équipe 3ème de la finale de comité ne monte pas en D1).

Aux clubs : des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D2).

Si pour une raison quelconque, il reste une place vacante en D1 , le comité l'attribue à la 1^{er} équipe de la finale de comité D2 qui ne monte pas.

REMARQUES : Cas exceptionnel

EN D1

Si un club demande une place en D1 pour une équipe formée de 4 joueurs ayant participé à la D1 l'année précédente dans différentes équipes évoluant dans d'autres clubs et qui ne sont pas descendues en D2, le Comité peut leur attribuer la place comité sans obligation de l'accorder. L'indice de compétition de cette équipe devra être supérieur ou égal à 374. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des rencontres en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

Dans ce cas , si une équipe a participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1, le club se voit attribuer la place de l'équipe classée 3ème de la finale de comité D2. Dans le cas rare de 2 équipes qui ne montent pas et participant à la finale de comité la nouvelle équipe ne peut être acceptée.

ANNEXE : Après accord entre les Présidents des deux clubs et avis favorable du Comité de L'Adour

Une place de D1 peut être transférée avec une équipe légale (4 joueurs) d'un club vers un autre. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des rencontres en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

AUTRES DIVISIONS

Participant à la D2 : l'inscription est **LIBRE** pas de place clubs ,
Pas d'indice maximal pour jouer en D2

Participant à la D3 : les équipes dont l'IC $\leq$ à 260

Participant à la D4 : les équipes dont l'IC $\leq$ à 188 et un indice par joueur $\leq$ à 59.

Participant à la D5 : les équipes présentées par les clubs dont l'IC $\leq$ 132 à condition de ne pas contenir de joueur d'IV > 37

Déroulement

Division 1 (épreuve de 2^{ème} catégorie)

16 équipes disputent directement la finale de Comité en une poule unique sur 2 week-ends

Division 2 (épreuve de 2^{ème} catégorie)

Les équipes disputent la demi-finale, puis la finale de Comité en Patton suisse en week-end

Division 3 (épreuve de 3^{ème} catégorie)

Finale de Comité directe en Patton suisse.

Division 4 (épreuve de 4^{ème} catégorie)

Finale de Comité directe en Patton suisse.

Division 5 (épreuve de 5^{ème} catégorie)

La compétition sera organisée en fonction du nombre d'équipes participantes.

Déroulement au niveau de la Ligue

Chaque division 1, 2, 3 et 4 donne lieu à une finale de Ligue. Il n'existe pas de finale de Ligue en D5.

Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 18 en D1,

Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 20 en D2.

Le nombre d'équipes qualifiées pour les divisions 3 et 4 est au minimum de 18 et peut être porté jusqu'à 24 pour les ligues qui le souhaitent.

La répartition du nombre d'équipes qualifiées par comité est déterminée suivant l'article 46 du règlement national pour les divisions D1 et D2 ; pour les divisions D3 et D4 par l'article 40.1.